

ils ont prié pour la mère-patrie, ils ont aidé de leurs offrandes des ambulances et nos prisonniers. Plus tard, ils ont partagé toutes nos anxiétés et leur amour pour la France ne s'est jamais démenti.

"Aujourd'hui ils veulent prendre part à la grande œuvre française, à notre vœu français au Sacré-Cœur; ils veulent avec nous, comme enfants, eux aussi, de notre chère France, participer à l'ex-voto que nous élevons à Montmartre.

"A peine connu dans cette France lointaine, notre vœu y a trouvé de suite des adhérents, et en quelques semaines la propagande s'est organisée. Les Canadiens tiennent de leurs ancêtres cet entraînement de bon aloi qui prend à cœur le succès des bonnes causes, et ils tiennent de leur pays cet entraînement merveilleux qui saisit de suite le côté pratique des choses et les conduisent vers la réussite avec une persévérance que rien ne décourage.

"Comme nous le disions dans le *Bulletin* de février, Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, est venu visiter nos travaux avec deux prêtres du Canada; il s'est très fort intéressé à notre œuvre, et son adhésion n'a pas été stérile. Le vénérable prélat a été comme les primices d'une grande et belle moisson dont la racine se trouve à Montréal ou des hommes dévoués se sont unis à des prêtres français, très nombreux au Canada, pour commencer une propagande qui promet de devenir féconde.

"Mgr l'Archevêque de Paris, profondément touché de cette affection des catholiques du Canada pour leurs frères de France, a bien voulu décider qu'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, patron du Canada, serait érigée dans la basilique de Montmartre et qu'elle appartiendrait aux Canadiens; nous avons la conviction que cette chapelle sera une des plus richement dotées de notre sanctuaire."

*Rapport présenté par le Comité de l'agriculture de l'Assemblée Législative, dans le cours de la présente Session du Parlement Provincial.*—Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant ce rapport qui contient d'importantes suggestions que l'on s'empresse, nous n'en doutons pas, de mettre en pratique.

Voici ce rapport tel que soumis à la considération des membres de l'Assemblée Législative:

Votre comité a l'honneur de faire rapport, que son attention ayant été attirée sur le fait que certaines difficultés et malentendus regrettables existaient dans les relations du Conseil d'agriculture et aussi entre le Directeur de l'agriculture et quelques uns des officiers du dit Conseil d'agriculture, difficultés et malentendus qui sont une entrave au bon fonctionnement du dit Conseil; votre comité a cru de son devoir d'assigner devant lui le secrétaire du Conseil M. Georges Leclerc et M. E. A. Barnard, directeur de l'agriculture et rédacteur du *Journal d'agriculture*, afin de se renseigner sur la nature de ces difficultés et y chercher un remède.

Qu'après avoir entendu les explications données par ces messieurs, et celles qu'ont bien voulu lui donner l'honorable commissaire de l'agriculture et son député M. Lesage.

Considérant que dans un pays aussi vaste que le nôtre, présentant des contrastes aussi frappants que ceux qui existent entre le climat de la Gaspésie et co-

lui des Cantons de l'Est, la culture du sol doit se faire, dans des conditions trop différentes et en suivant des systèmes trop variés pour qu'il soit possible d'appliquer un seul et même système d'agriculture à toute la province.

Que pour aider le Conseil d'agriculture à rendre justice à toutes les parties, et pour rendre plus efficaces les mesures adoptées par lui pour l'encouragement de l'agriculture, le Conseil devrait être composé de manière à représenter toutes les régions agricoles de la province, et que la subdivision de la province en districts judiciaires pourrait servir de base pour fixer la représentation de nos différents intérêts agricoles.

Que pour ces raisons votre comité exprime respectueusement l'opinion

Qu'il est désirable: 1o. que le Conseil d'agriculture soit réorganisé de manière à ce qu'il contienne un représentant pour chacun des districts judiciaires de la province résidant dans le district, à être nommé par le Gouvernement et dix membres, ou moins, choisis parmi les agronomes les plus distingués de la province.

2o. Que le siège du Conseil soit fixé à Québec et que le bureau du dit Conseil soit aussi transféré à Québec.

3o. Que le commissaire et le député commissaire de l'agriculture soient ex-officio membres du dit Conseil.

4o. Qu'aucun des règlements du dit Conseil d'agriculture ne soient mis en exécution avant qu'il ait été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Votre comité est aussi d'opinion que le système d'exposition régionale ayant pour effet de mettre en contact les cultivateurs de plusieurs comtés, aura d'excellents résultats et il en recommande l'adoption dans les cas où la distance ne la rendra pas impraticable.

Votre comité a aussi étudié l'importante question des meilleurs moyens à adopter pour promouvoir l'industrie laitière en cette province, sur demande de votre comité, M. S. Barri, directeur de l'école de laiterie de Ste-Marie de la Beauce lui a donné d'intéressants détails sur cette industrie et a soumis en même temps au comité un mémoire contenant un résumé des suggestions, qu'il croit les plus propres à faire progresser cette importante industrie.

Votre comité sans vouloir se prononcer sur le mérite de toutes les suggestions contenues dans ce rapport croit, néanmoins, devoir les soumettre avec le présent rapport à la considération de votre honorable Chambre.

DR L. DUHAMEL,

Président Pro-Tempore.

Ste-Marie Beauce, 1er mai 1882.

A l'Honorable Comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative de Québec.

Messieurs,

"Dans le but de promouvoir l'amélioration, le progrès de l'industrie laitière de cette province, j'ai l'honneur de vous soumettre les suggestions suivantes:

1o. Prendre les moyens d'améliorer les constructions utilisées comme beurreries et fromageries en les rendant plus efficaces contre les changements atmosphériques.